

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement
n° 2026-788 modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2026-788 modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme, afin :

- D'assurer sa concordance au nouveau schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog, et ce, notamment en :
 - Apportant des ajustements au plan « Concept d'aménagement et affectation du sol » n° 6-0798-A notamment aux limites du périmètre urbain, des affectations, de la zone de réserve ainsi que des éléments de contraintes et de potentiels afin que celles-ci concordent avec les nouvelles limites établies par le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog ;
 - Modifiant les sections relatives aux orientations, aux affectations ainsi qu'aux éléments de contraintes et de potentiels afin qu'elles concordent avec les éléments prévus au SADD ;
 - Intégrant de nouvelles mesures de mise en œuvre du plan d'urbanisme afin de tenir compte des modifications apportées à celui-ci, notamment aux orientations d'aménagement, aux objectifs et aux affectations du sol
 - Mettant à jour les renseignements se rapportant au contenu général du SADD.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **jeudi 19 mars 2026, à 18 h 00**, à l'Église Sainte-Elisabeth situé au 3115 chemin Capelton à North Hatley.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité selon les heures d'ouverture habituelles ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 5 MARS 2026.



Benoît Tremblay, Directeur général